

DEMANDE AUTORISATION d'installer un poste téléphonique au Cimetière de l'Est et à Ste-Clotilde lieu dit "MOUPTIA"

Le Maire donne lecture de la lettre n° 192 R.P. de la Recette Principale des P.T.T. de Saint-Denis Réunion.

REPUBLIQUE FRANCAISE

POSTES - TELEGRAPHES - TELEPHONES

Recette Principale des P.T.T.
de Saint-Denis Réunion

Saint-Denis, le 25 Juin 1954

N° 192 R.P.

Le Receveur Principal

à Monsieur le MAIRE - SAINTE-DENIS -

O B J E T: Installation téléphonique

REFERENCE: Votre lettre du 26 Mai 1954 n° 251

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser le plus tôt possible une copie de la délibération du Conseil Municipal dûment approuvée par l'autorité préfectorale, visant la concession du poste et le paiement des redevances y afférentes.

Dès réception de cette pièce le contrat sera établi.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: ILLISIBLE.

Mme AMELIN. - A quel endroit le téléphone sera-t-il installé à Ste-Clotilde.

M. MAUREAU. - Pour l'instant, chez un commerçant, d'ailleurs le seul de l'endroit et qui par lettre a accepté la gérance du poste.

Plustard, nous avons l'intention d'édifier une construction à cet endroit, construction qui servirait en même temps de dispensaire et de cabine téléphonique.

Mme AMELIN. - Puisque nous parlons de construction, ne pourrait-on pas, Monsieur le Maire, envisager la possibilité de refaire le mur de protection du Cimetière de l'Est, mur qui a été détruit lors du cyclone de 1944.

Le MAIRE. - A l'époque lorsque nous avions voulu refaire ce mur, le montant du devis établi s'élevait à 60 millions. A l'heure actuelle je me demande quelle somme il faudrait prévoir pour entreprendre de tels travaux.

Cependant, je reconnais la nécessité d'un mur de protection

M. LAPIERRE. - Si nous envisageons la réfection, même d'un simple mur de clôture il faudrait cependant que les fondations soient assez profondes pour que le mur ne soit pas emporté à la première vague.

Le MAIRE. - Le nécessaire sera fait dans ce sens.

(1) Après échange de vue, le Maire met aux voix l'installation de deux postes téléphoniques dont un au Cimetière de l'Est et l'autre à Ste-Clotilde, lieu dit "Moufia".

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Denis le 9 août 1954
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé : Gavarrin

(1) Approuvé (2)
M. Denis le 12 août 1954
P. le Préfet et son délégué
Le Secrétaire Général
Signé R. Petit (2) sous réserve
que la cabine soit
tenue par un gérant
agréé. /